

## 3<sup>e</sup> STAGE EN LIGUE «STAGE FEDERAL DE FORMATION EN LIGUE ENSEIGNANTS ET EXAMINATEURS»

Cette saison, les stages nationaux et les stages Formation Juges ont été supprimés.

La FFAB propose un 3<sup>ème</sup> stage intitulé STAGE FEDERAL DE FORMATION EN LIGUE ENSEIGNANTS ET EXAMINATEURS. 11 ligues l'organiseront cette saison, les 11 dernières l'organiseront la saison 17/18.

Ce stage est encadré par le CEN missionné ainsi qu'un autre CEN.

Pour cette saison, ils se dérouleront :

DATES	LIGUES	INTERVENANTS
5-6 Novembre 2016	Aquitaine	R. TROGNON – H. AVRIL
26-27 Novembre 2016	Ile de France Languedoc Roussillon Pays de Loire	JP MOINE – J. BARDET J. BONEMAISON – F. CAST M. BENARD – G. AILLOUD
10-11 Décembre 2016	Limousin Lorraine	L. BOUCHAREU – R. LE VOURC'H JP PIGEAU – G. MILLIAT
28-29 Janvier 2017	Bourgogne	X. BOUCHER - C. PELLERIN
18-19 Mars 2017	Côte d'Azur	R. LE VOURC'H – R. DALESSANDRO
29-30 Avril 2017	Normandie	G. MILLIAT – D. ALLOUIS
6-7 Mai 2017	Flandres Artois	B. SI GUESMI – L. BOUCHAREU
3-4 Juin 2017	Dauphiné Savoie	D. ALLOUIS – M. PROUVEZE – G. COLONGE

### LE PUBLIC CONCERNE

D'une part, il s'agit des pratiquants titulaires d'un titre d'enseignement et des pratiquants qui s'inscrivent dans un cursus de formation.

Les prérequis de participation sont : être 1<sup>er</sup> Kyu et être inscrit à l'école des cadres.

Concernant la validation au niveau de la formation d'examineurs, les personnes devront correspondre aux critères prévus dans le règlement particulier de la CSDGE (Article 2.7.1). Toutefois il est précisé que ce n'est pas parce qu'un pratiquant participe au stage, qu'il obtiendra automatiquement la qualification d'examineur.

### DEROULEMENT ET PROGRAMME DU STAGE

. Le vendredi soir : cours classique en rapport avec le thème de l'année. Ce cours peut se passer dans un club d'accueil.

. le samedi toute la journée : travail direct des stagiaires sur le développement et l'approfondissement du programme de l'examen. Ce sera un moment interactif avec les intervenants. Ce travail s'appuiera sur le projet de l'annexe 2 du règlement particulier de la CSDGE.

. Le dimanche matin : mise en situation des examineurs en appui avec le projet de l'annexe 3 puis synthèse au cours de laquelle il sera rappelé ce qui est attendu d'un juge.